



A- PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE VISAS D'ENTREE AU TOGO

- 1- **Deux (2) photos d'identité récentes au format 4,5x3,5 cm** (pas de photocopie ni de scannée). Inscrire le nom et prénoms di demandeur au dos de chaque photo ;
- 2- **Copie des deux premières double pages du passeport** (en couleur) ;
NB : La date d'expiration du passeport, qui doit impérativement contenir une page entièrement vide de toute inscription, doit être supérieure de six (6) mois à la date de la fin du séjour, au Togo, du demandeur ;
- 3- **Attestation de la réservation de billet** avec indication des dates probables d'arrivée et de départ du Togo ;
- 4- **L'assurance voyage ou une preuve de caution de rapatriement.** Elle peut être aussi une extension de garantie d'une assurance maladie ou vie.

B- PIECES ADDITIONNELLES A FOURNIR SELON LE TYPE DE VISA DEMANDE

- 1- **Pour une visa touriste :** Certificat d'hébergement visé par une mairie au Togo ou réservation d'hôtel. Le service consulaire accepte un message fax ou une copie numérisée imprimée de ces documents pour le dépôt du dossier mais la délivrance du visa sera liée à la présentation impérative des originaux ;
- 2- **Pour un visa d'Affaires :** lettre de mission ou lettre d'invitation précisant les coordonnées du partenaire au Togo. Le service consulaire accepte un message fax ou une copie numérisée imprimée de ces documents pour le dépôt du dossier mais la délivrance du visa sera liée à la présentation impérative des originaux ;
- 3- **Pour un immigrant :** Une preuve de revenus, un carnet de santé, une lettre de motivation ;

- 4- **Pour un visa de transit** : la délivrance de ce type de visa est subordonnée à l'obtention préalable du visa d'entrée dans le pays de destination finale ;
- 5- **Pour un visa professionnel (Presse)** : carte professionnelle, attestation de l'organe de presse (lettre mentionnant la durée de la mission, l'ancienneté et la spécialité du demandeur), le cas échéant, la liste des personnes composant l'équipe.

NB : Le service consulaire de l'Ambassade se réserve le droit d'exiger des documents complémentaires, en fonction de la spécificité de la demande.

C- SOUMISSION DE DOSSIERS

- 1- **Le formulaire de demande de visa** dûment rempli par le demandeur, et devant être déposé auprès du service consulaire, figure sur le site officiel de la Mission permanente du Togo à Genève ;
- 2- **Une enveloppe de livraison garantie** si le demandeur opte pour un retour par courrier de son passeport. Cette enveloppe devra être renseignée comme suit : **Mission permanente du Togo à Genève, 67-69, Rue de Lausanne, 1202, Genève (Suisse).**
- 3- **Mode de paiement** : paiement uniquement en espèces au dépôt (Consulter Types et Tarif applicables aux visas).

Merci de bien vouloir faire l'appoint.

NB : Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

Fait à Genève, le 21 avril 2021



Yackolev K. JOHNSON